



MAIRIE
PULIGNY-MONTRACHET

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 41-2024

Arrêté Portant réglementation Rue des Creux de Chagny

Madame Le Maire,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82_213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Règlement Général de voirie du 17 Juin 1964 relatif à la conversation et à la surveillance des voies communales,

VU la demande reçue par mail, le 22 Février 2024, par l'entreprise **SIMONATO SAS** située ZA La Tuilerie 71640 DRACY-LE-FORT afin de réaliser des travaux d'aménagement pour l'hôtel COMO Le Montrachet, l'accès sur la Rue des Creux de Chagny 21190 PULIGNY-MONTRACHET doit être clôturé, il est donc demandé l'occupation du domaine public à compter du **Lundi 26 Février 2024 et jusqu'au Vendredi 26 Juillet 2024,**

Afin de réaliser des travaux d'aménagement, il est demandé l'occupation du domaine public, au niveau de l'accès de l'Hôtel COMO Le Montrachet, donnant la dans la Rue des Creux de Chagny, pour cela la circulation et le stationnement doivent être réglementés.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise **SIMONATO SAS** est autorisée, à occuper le domaine public, au niveau de l'accès pour l'hôtel COMO Le Montrachet donnant sur la **Rue des Creux de Chagny**.

Article 2 : Le stationnement sera INTERDIT et circulation sera règlementée :
au niveau des travaux, Rue des Creux de Chagny,
à compter du : **Lundi 26 Février 2024 et jusqu'au Vendredi 26 Juillet 2024.**

Article 3 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise **SIMONATO SAS** située ZA La Tuilerie 71640 DRACY-LE-FORT, chargée des travaux.

Article 4 : Le droit des riverains sera respecté.

Article 5 : Les trottoirs et chaussées devront être remis en état après les travaux.

Article 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché par la commune.

Article 7 : Le présent arrêté sera adressé à l'entreprise **SIMONATO SAS** et à la **Gendarmerie de NOLAY**, qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Puligny-Montrachet, le 23 Février 2024.

Le 1^{er} Adjoint,

2 Place du Pasquier de la Fontaine, 21190 Puligny-Montrachet

Tél. : 03 80 21 31 37 - Email : mairie.puligny-montrachet@p.mn.fr

David WAGNIEN

